



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 29-2023 DISREN

Demande de crédit de CHF 64'559.- pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée des mêmes membres que celle ayant fonctionné pour le préavis PR- 23-2023 DISREN portant sur le même objet ne s'est pas réunie, mais a fonctionné sur la base des données déjà étudiées lors du précédent préavis, sur la base des discussions ayant eu lieu lors du dernier Conseil et par voie de circulation.

Nous remercions Monsieur Frédéric Mani, Président du CODIR, ainsi que Mme Aline Dupontet, Responsable opérationnelle, de s'être tenus à disposition pour toutes questions supplémentaires que nous aurions eues. Il est à noter que M. Mani est le responsable politique de ce projet pour éviter le conflit d'intérêt que M. Produit aurait pu avoir au vu de sa fonction de Syndic de Coppet.

La Commune de Coppet a réaménagé le chemin des Rojalets et l'arrêt de bus « Coppet, Les Rojalets » afin de sécuriser l'accès au bus régional ainsi qu'au centre scolaire et sportif pour les piétons et les cyclistes. Ces aménagements sont inscrits au projet d'agglomération 3 du Grand Genève et vont bénéficier ainsi d'un cofinancement fédéral de 40% pour les éléments de linéaires mode doux et passages piétons et 15% cantonal pour les cheminements.

Il faut savoir que la Commune de Coppet a déjà effectué les travaux, car l'opportunité s'est présentée de combiner ceux-ci avec une intervention urgente à faire sur ce chemin, liée au réseau électrique.

Contexte

Le réaménagement du chemin des Rojalets s'inscrit parfaitement dans les projets soutenus par la Région afin de répondre à la politique mobilité / transport développée depuis plus de 10 ans. Comme mentionné plus haut, ces travaux sont également compris dans un paquet de mesures inscrites dans le projet d'agglomération du Grand Genève et qui a retenu 11 arrêts à réaménager et sécuriser : (Mesure 12-42, p. 48 www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/annexe2_mesures-programme-travail_2017.pdf). Cela permet à ces mesures d'obtenir des financements partiels de la part de la Confédération et du Canton.

La proximité du collège, d'une zone résidentielle importante, ainsi que du centre sportif contribuent à un taux de fréquentation de cet arrêt de bus des Rojalets parmi les plus élevés du district, après ceux des arrêts des gares de Rolle, Gland, Nyon ou Coppet.

Discussions

Les phases 1 et 2 du projet avaient été soutenues par la Région par le fond TP et par un solde de préavis Grand Genève. Les étapes 3 et 4 concernent la politique mode doux et sécurité pour les usagers (piétons, cyclistes). Le solde du fond TP n'étant pas prévu pour ce type de projet, le DISREN est sollicité.

Nous rappelons qu'il s'agit ici du premier projet faisant partie du paquet de mesures inscrites au projet d'agglomération du Grand Genève et qui a retenu 11 arrêts à réaménager et sécuriser. Un bon nombre sont sur le territoire de communes membres DISREN et donc susceptibles de solliciter le financement solidaire régional. Ainsi, les éléments définis ici vont servir de ligne de conduite pour les projets futurs.

La méthodologie utilisée pour définir les éléments pris en compte dans le calcul des coûts ayant un intérêt régional avait été questionnée / discutée lors du précédent préavis car il en ressortait que des éléments concernant le foncier, ainsi que l'éclairage, avaient été inclus dans les calculs. Dans ce préavis 29-2023, il en ressort que la part du foncier qui s'élevait à env. CHF 10'714.- a été retirée ce qui satisfait pleinement les membres de notre commission.

Suite aux discussions ayant eu lieu lors du Conseil de juin à Bursins et par échange de courriel entre membres de la commission, nous estimons que la part concernant l'éclairage peut être maintenue dans la demande de soutien régional et de ce fait nous soutenons le préavis tel que présenté.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission ad hoc recommande **d'accepter** le préavis 29-2023 - DISREN du Comité de direction tel que présenté et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 29-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de **CHF 64'559 (TTC)**,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de **CHF 64'559 (TTC)** pour le financement de la part solidaire DISREN au réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.
- d'imputer le montant total de **CHF 64'559 (TTC)** sur le compte DISREN 140.3185.

Nyon, le 30 août 2023

Nyon, le 30 août 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC PR 29-2023 DISREN	
Alain Barraud, rapporteur	Signature
Chavannes-de-Bogis	
Marinella Page	Signature
Bursins	
Valérie Issumo	Signature
Marchissy	
Fabrizio Nassisi	Signature
Tannay	
Jean-Luc Richard	Signature
Crassier	